

Lundi 2 juin 2025

Santé

La Ville de Rennes et Rennes Métropole s'engagent pour la santé avec un Contrat Local de Santé ambitieux signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Face aux enjeux de santé actuels, la Ville de Rennes et Rennes Métropole s'engagent pour construire une politique de santé cohérente, ambitieuse et partagée à l'échelle intercommunale. En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne, elles adoptent, pour la première fois à l'échelle métropolitaine, un Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2025-2030.

Ce contrat s'inscrit dans la vision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social – au-delà de la seule absence de maladie. Elle dépend d'un ensemble de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux : la santé se construit au quotidien, dans nos quartiers, nos logements, nos assiettes, nos lieux de travail, de loisirs et de soins.

Ce nouvel outil stratégique, fruit d'un diagnostic territorial mené en 2022-2023 et d'une large concertation (habitants, communes, associations, professionnels de santé), vise à structurer une politique de santé cohérente, transversale et de proximité. Il repose sur cinq grands axes et 27 actions concrètes, déclinées à différentes échelles : sur Rennes Métropole, dans les 43 communes de Rennes Métropole et dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

« La santé se trouve à la croisée d'enjeux essentiels de notre époque : en termes d'égalité et d'inclusion, de résilience, de création d'emplois ou d'innovation. Des enjeux fondamentaux à notre cohésion et à l'avenir de notre territoire. »

Les habitantes et les habitants de Rennes, comme de notre métropole, nous le disent : leurs besoins et leurs attentes en la matière sont considérables. Avec ce contrat local, nous allons plus loin encore pour y répondre très concrètement. »

Nathalie Appéré, Maire de Rennes, Présidente de Rennes Métropole

« Face aux enjeux d'accès aux soins sur les territoires, l'Agence régionale de santé Bretagne a fait des Contrats locaux de santé (CLS) un véritable outil pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des populations. La finalisation de ce sixième Contrat local de santé dans le département d'Ille-et-Vilaine est l'expression des dynamiques locales partagées et témoigne de l'engagement de nombreux partenaires permettant de mettre "la santé au cœur de toutes les politiques" au bénéfice de près de 470 000 habitants de Rennes métropole. »

Élise Noguera, Directrice générale de l'ARS Bretagne

Un outil structurant pour une action locale transversale

Le Contrat Local de Santé répond à plusieurs objectifs clés :

- Réduire les **inégalités sociales et territoriales de santé**, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville,
- Favoriser un **accès équitable à la prévention et aux soins**,
- Encourager des **comportements favorables à la santé**,
- Inscrire la santé dans **l'ensemble des politiques publiques locales** (l'agriculture et l'alimentation, l'environnement, le logement, l'action sociale et les solidarités, les mobilités, l'urbanisme et l'aménagement...)

L'initiative se distingue par une volonté forte d'agir en transversalité : la santé n'est pas seulement l'affaire des professionnels de santé, mais un enjeu partagé par les communes, les services publics, le monde associatif, les urbanistes, les éducateurs, et les citoyens.

Cette démarche est également participative : de la phase de diagnostic aux propositions citoyennes intégrées dans les actions, en passant par l'appel à contribution lancé à travers un questionnaire public, les habitantes et habitants sont au cœur du processus. La Métropole, la Ville de Rennes et l'ARS souhaitent encourager une culture de santé communautaire, où chacun peut devenir acteur ou ambassadrice de sa santé et de celle de son entourage. [Découvrez le Contrat Local de Santé en ligne.](#)

Un plan d'action ambitieux : 5 axes et 27 actions sur l'ensemble du territoire

Le Contrat Local de Santé repose sur **cinq grands axes stratégiques**, déclinés en **27 actions concrètes**, mobilisant les 43 communes de Rennes Métropole selon leur volonté et leurs spécificités.

1. Faire culture commune autour de la santé

Objectif : faire de la santé un enjeu partagé à l'échelle de la Métropole, en renforçant l'information entre les communes, les élus, les techniciens et les partenaires du champ sanitaire et social. Exemples d'actions :

- Création d'un réseau d'échanges métropolitain
- Partage des outils d'observation (ex. carto'santé, données locales)
- Adhésion de Rennes Métropole au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

2. Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé

Objectif : agir sur les comportements de santé et promouvoir une culture de prévention dans toutes les étapes de la vie. Exemples d'actions :

- Déploiement du Pass Premiers Secours pour les 15-18 ans
- Promotion de l'alimentation saine et durable, notamment auprès des femmes enceintes
- Lutte contre la sédentarité et développement du sport-santé
- Sensibilisation à la santé mentale (formations Premiers Secours en Santé Mentale PSSM, création d'un Conseil local en santé mentale sur Rennes Métropole)
- Prévention des addictions, en lien avec les réalités de terrain et les publics jeunes
- Journées santé thématiques dans les communes
- Partenariats avec les acteurs du don (sang, moelle, organes)

3. Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous

Objectif : répondre aux inégalités d'accès aux soins sur le territoire, notamment dans les quartiers prioritaires ou les zones sous-dotées. Exemples d'actions :

- Développement de la médiation en santé
- Sensibilisation au fonctionnement du système de soins
- Accompagnement des nouvelles formes d'exercice (télémédecine, Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), maisons de santé)
- Lancement d'une démarche prospective sur les besoins médicaux à horizon 2030

4. Agir sur les facteurs environnementaux pour améliorer la santé de tous

Objectif : mieux prendre en compte les impacts de l'environnement (air, bruit, habitat, climat) sur la santé. Exemples d'actions :

- Promouvoir des bâtiments sains et bien isolés
- Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse
- Lutte contre les zoonoses (ex. moustique tigre)
- Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et au bruit
- Intégration de la démarche "Une seule santé" (One Health) dans les politiques locales

5. Développer l'urbanisme favorable à la santé

Objectif : concevoir des villes et des villages favorables au bien-être physique et mental. Exemples d'actions :

- Intégrer la santé dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)
- Encourager la végétalisation des espaces, la mobilité douce, et l'accès à la nature
- Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé

Une gouvernance partenariale et durable

Le CLS est signé pour 5 ans (2025-2030) par la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'ARS Bretagne. Il bénéficie de l'engagement de nombreux partenaires : établissements de santé (CHU, Centre Hospitalier Guillaume Rénier...), Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), CAF, CPAM, institutions éducatives, associations d'usagers, collectivités...

Il prévoit la possibilité d'ajuster ou d'élargir les actions en fonction des évolutions du territoire et des besoins exprimés.